

## DELIBERATION CA053-2016

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 22 avril 2016.

**Objet de la délibération**      Dépôt de la demande de financement FEDER projet Cispeo

**Le conseil d'administration réuni le 28 avril 2016 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La demande de financement FEDER du projet Cispeo est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

Fait à Angers, le 29 avril 2016

**Christian ROBLÉDO**  
*Président de l'Université d'Angers*



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **3 mai 2016** / mise en ligne : **3 mai 2016**

Intitulé de l'opération :	Chimie moléculaire innovante aux Interfaces pour la Photonique/Electronique/Optique organique (CISPEO)
Bénéficiaire :	Université d'Angers

### Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

*Vous pouvez vous rapprocher du chargé de programme pour vous aider à compléter ce fichier*

*Pour compléter ce tableau il est conseillé de se référer à la NOTICE partie 5B*

**Ce tableau est à annexer au dossier de demande de subvention FEDER**

Le montant des dépenses est-il déclaré : oui  
 HT

Postes de dépenses <i>Postes de dépenses donnés à titre d'exemple ci-dessous</i>	Nature de la dépense <i>Nature de dépenses données à titre d'exemple ci-dessous</i>	Montant prévisionnel total	Clé de répartition, le cas échéant <i>(Temps ou pourcentage de temps consacré au projet)</i>	Montant prévisionnel proposé après application clé de répartition	Pièces justificatives correspondantes
<b>Dépenses directes</b>	<p><b>1 ligne = 1 dépense</b>  <i>Détaillez autant que de possible la nature des dépenses nécessaires à la réalisation de votre opération.</i>  <i>Pour tous les marchés publics (travaux, études...), il est nécessaire de remplir une ligne de dépense par lot et non une dépense pour un ensemble de lots.</i></p>		<p><i>Lorsque vous utilisez une clé de répartition (frais généraux...), il est nécessaire de joindre une note à ce plan de financement expliquant comment vous avez calculé cette clé de répartition.</i></p>		<p><i>Détaillez les pièces justificatives que vous transmettez permettant de justifier chaque dépense. (Ex : trois devis, trois lettres de consultation...)</i>   <i>Pour les marchés publics, il est nécessaire de préciser les étapes des différentes procédures, d'indiquer le n° du marché et de détailler les pièces composant chaque marché. (Ex : Appel d'offres infructueux (marché n°...), suivi d'un appel d'offre restreint (marché n°...) pour les travaux de peinture... Si la description des étapes de vos marchés est trop longue pour être mise dans ce tableau, merci de la détailler dans une note qui sera annexée à ce plan de financement.</i></p>
Investissement matériel	Bâtiment				
	Equipement_Profilomètre	35 520,00	100%		Devis + facture
	Equipement_Source mètres	22 320,00	100%		Devis + facture
	Equipement_Système alimentation en azote pour boîtes à gants	4 586,50	100%		Devis + facture
	Equipement_Balance de précision	4 666,50	100%		Devis + facture
	Equipement_Table anti-vibration Nexus Breadboard	3 390,05	100%		Devis+ factures
	Equipement_Boîtes à gants sèche et humide équipées évaporateur + spin coating	244 648,50	100%		Devis + pièces justificatives pour la mise en concurrence (n°1 à 13 ) + facture Appel d'offre n°2015/39 infructueux (pièce n°6) suivi d'une procédure négociée n°2015/39bis
	Equipement_HPLC	24 036,00	100%		Devis + facture
Equipement_Banc de mesure de rendement quantique_IPCE (montant prévisionnel ) Procédure en cours	23 000,00	100%		Devis +facture	
Equipement_simulateur solaire	29 850,00	100%		Devis + facture	
Investissement immatériel	Achat de logiciels,				
Frais de personnel	Salaires et charges <i>≠ le montant total indiqué pour ce poste de dépense doit être en adéquation avec l'ANNEXE ④ ( modèle suivi des frais de personnel)</i>				
Frais de fonctionnement	Achats et fournitures	1 800,00			factures
	Frais de Publications BOMP				
	Locaux (location, entretien)				
	Déplacement, mission				
	Frais postaux				
	Dotations aux amortissements				
Prestations de service	Travaux de conception et études Activités de formation et animation d'évènement				
Frais de mission liés au personnel affecté sur l'opération	Transport Restauration Hébergement				
Autres...					
<b>Dépenses indirectes :</b>					
Dépenses indirectes de fonctionnement (frais généraux) :					
<b>Contributions en nature :</b>					
Dépenses en nature	<b>Le montant de la contribution en nature doit être équivalent dans le tableau "dépenses prévisionnelles" et dans le tableau "ressources prévisionnelles".</b>				
<b>Recettes nettes générées (*)</b>	<p><i>Si le coût total de votre opération est supérieur à 1 million d'€, le montant des recettes nettes doit être affiché en négatif dans le tableau des dépenses prévisionnelles.</i>  <i>Si le coût total de votre opération est inférieur à 1 million d'€, les recettes nettes doivent être inscrites dans le tableau des ressources prévisionnelles.</i></p>				
<b>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES</b>		<b>393 817,55</b>		<b>0,00 €</b>	

(\*) Le montant des recettes doit être en adéquation avec le montant des recettes inscrit dans l'ANNEXE ⑤ (Tableur article 61)



Intitulé de l'opération	Chimie moléculaire innovante aux Interfaces pour la Photonique/ Electronique/ Optique organique (CISPEO)
Bénéficiaire	Université d'Angers

Annexe ⑦ Plan de financement  
Programmation FEDER 2014-2020

**Tableau récapitulatif des ressources prévisionnelles**  
*Vous pouvez vous rapprocher du chargé de programme pour vous aider à compléter ce fichier*  
*se référer à la NOTICE partie 5B*  
**Ce tableau est à annexer au dossier de demande de subvention FEDER**

Les co-financements sollicités couvrent-ils la même période d'exécution et la même assiette de dépenses éligibles ?

- Oui  
 Non

Financiers (Rubriques Financiers ci-dessous à titre d'exemple)	Montant voté en Euros	Base subventionnable (assiette de dépenses) retenue par le co-financier	Montant retenu après proratisation selon le coût total éligible présenté	Précisions <i>date et référence d'obtention de l'aide</i>	%
<b>FINANCEMENTS PUBLICS</b>	Ex : 2 000 €	Ex : subvention du département de 2 000 € sur une assiette de dépenses de 21 000 €. (Ces informations sont mentionnées dans l'acte attributif de la subvention du financeur). Il convient donc d'inscrire 21 000 €.		Ex : arrêté n°2009/430 du 13/09/2009	Part du financement sur la totalité des financements de l'opération
Fonds européen	193 817,55	393 817,55	193 817,55		49,22%
Financement d'Etat (Ministère de l'éducation )	100 000,00	392 000,00	100 000,00	Décision n°2015-51 P 4A du 3 octobre 2015	25,39%
Financement CNRS	100 000,00	300 000,00	100 000,00	Convention de reversement entre CNRS et l'Université d'Angers du 01/10/2015	25,39%
<b>TOTAL DES AIDES PUBLIQUES</b>					100,00%
<b>FINANCEMENTS PRIVÉS</b>					
Financement privé					
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	0,00				0,00%
Recettes nettes générées (*)					
Contributions en nature					
<b>Total des ressources</b>	393 817,55		393 817,55		100,00%

\* Si le coût total de l'opération est inférieur à 1 M d'euros, les recettes doivent être inscrites en ressources. Dans le cas contraire, elles doivent être déduites des dépenses. Le montant doit être en accord avec celui inscrit dans l'annexe 5 (tableau article 61). Pour remplir ces documents, il est fortement conseillé de consulter la rubrique 5B de la notice et/ou de se rapprocher du chargé de programme.